Respect des règles sanitaires

Dans son établissement scolaire, l'élève est soumis au respect des règles sanitaires de base



Tout comme l'établissement scolaire, l'entreprise ou structure d'accueil veillera à informer l'élève, et à respecter et faire respecter les mesures suivantes :

- Maintenir de la distanciation physique
- Appliquer les gestes barrière
- * Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- Former, informer et communiquer

Auxquelles s'ajoutent les règles spécifiques de l'entreprise d'accueil

Port d'un masque homologué	
Circuit de circulation	
Aménagement du poste de travail	

L'élève s'engage à respecter outre le règlement intérieur de l'entreprise, les éléments de la présente annexe sanitaire.

Élève Fait à, le Nom et signature	Représentant légal si l'élève est mineur Fait à le
Etablissement scolaire Fait à le Nom et signature	Entreprise ou organisme d'accueil Fait à le Nom et signature